



REGLEMENT FOULEE VENELLOISE du 25 mai 2025

1. L'inscription à la Foulée Venelloise implique la connaissance du présent règlement.
2. L'association SPEEDY CLUB DE PROVENCE organise le dimanche 25 mai 2025 sa 28^{ème} Foulée Venelloise avec l'aide de nombreux bénévoles, le concours de la mairie de VENELLES à travers sa police municipale et ses services techniques notamment ainsi que la Réserve Communale de Sécurité Civile.
3. Elle offre trois parcours de course à pied (6,7 km, 10,7 km et 15,5km), un parcours de marche rando (6,7 km) et un de marche nordique nature, chronométrée sans classements (13,5 km).

Les distances précises avec parcours détaillés sont indiquées sur notre site.

Le départ et l'arrivée se feront au Parc des Sports de VENELLES Maurice DAUGÉ.

4. Les courses auront un départ échelonné qui sera donné :

- à 9h00 : 15,5 km

- 9h10 : 10,7 km suivi de la marche nordique

- 9h25 : 6,7 km course suivi de la marche rando

5. Les parcours se déroulent à 80/85 % sur DFCI, chemins et single (monotrace), le reste sur asphalte.

7. Dénivelé positif cumulé **approximatif** :

- Pour le 6,7 km : 150 D+
- Pour le 10,7 km : 240 D+
- Pour le 15,5 km : 400 D+
- Pour le 13,5 km de marche nordique : 320 D+

8. Retrait des dossards : le dimanche 25 mai 2025 à partir de 7h15 au Parc des Sports de VENELLES.

9. Arrêt des inscriptions en ligne sur KMS, le vendredi 23 mai soir à 18h.

10. Sont interdits au départ et sur le circuit les personnes sans dossard ainsi que les accompagnateurs.

11. Tout animal, même en laisse, est interdit sur le circuit.

12. Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

13. 1 ravitaillement sur le 6 km et 2 ravitaillements plus un point d'eau sur 10 et 15,5 km et la marche nordique.

Dans un souci écologique, les gobelets jetables ne seront pas proposés au ravitaillement : **prévoir son propre gobelet.**

14. En dehors des couloirs qui leurs sont réservés, les participants sont tenus de courir ou marcher du côté droit de la chaussée conformément au code de la route.

La marche nordique se fait impérativement avec des bâtons homologués pour cette discipline, sous peine d'être redirigé sur la marche rando! Il est interdit de courir en marche nordique sous peine de disqualification.

15. Les organisateurs pourront arrêter, de leur propre initiative ou sur intervention du personnel médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

16. La fermeture des contrôles se fera après le passage du dernier coureur avec une voiture balai ou un serre-file

17. Sécurité : carrefours balisés et présence de signaleurs tout au long des parcours qui seront également chargés de vérifier le respect de l'interdiction de courir et l'obligation d'utiliser les bâtons pour la marche nordique.

18. Assistance médicale : pompiers sur le parcours.

19. Les coureurs doivent respecter le parcours balisé sous peine de disqualification.

20. Catégories :

Cadet : 2008-2009 / Junior : 2006-2007 / Espoir : 2004-2005 / Senior : 1991-2002

Master 0: 1986-1990 / Master 1: 1981-1985 / Master 2: 1976-1980

Master 3: 1971-1975 / Master 4: 1966-1970 / Master 5: 1961-1965/ Master 6: 1956-1960

Master 7:1951- 1955 /Master 8: 1946-1950 / Master 9: 1941-1945 / Master 10: 1936-1940

•Challenge entreprise

•Challenge du nombre

•Challenge mère-enfant sur le parcours du 6 km (enfant de + de 16 ans)

21. Les coureurs nés après 2009 ne sont pas admis dans les trois courses ni à la marche nordique car les distances maximales autorisées par la législation pour cette catégorie d'âge sont inférieures à 5,5 km.

Les cadets n'ont pas le droit de s'inscrire sur la course de 15,5 km car la distance maximale autorisée pour leur catégorie d'âge s'élève à 15 km.

22. La remise des récompenses aura lieu à partir de 11H15 au Parc des Sports de VENELLES ;

23. Seront récompensés :

-les trois premiers au classement général (scratch) et le premier de chaque catégorie de cadet à master 10, sans cumul de gain pour la course.

-pour le challenge mère-enfant : le 1^{ER} duo mère-fille et le 1^{er} duo mère-fils (basé sur le temps du 2ème arrivant).

-pour la marche nordique : les trois premiers hommes et les trois premières femme et les gagnants du challenge entreprise et du challenge du nombre.

24. Conformément aux articles 84.610 du 16.07.84 et 99.223 du 23.03.99, pour courir sans licence F.F.A, un PPS (Parcours de Prévention de Santé) sera exigé.

Sans licence FFA ou PPS, il vous sera interdit de prendre le départ.

De même, pour la marche nordique, une licence de marche nordique en cours de validité (n'importe quelle fédération) ou un PPS devront être présentés.

25. Pour les mineurs, il sera exigé, en plus, une autorisation écrite des parents portant la mention : "J'autorise mon fils, ma fille (Nom, Prénom, date de naissance) à participer à

l'épreuve et dégage les organisateurs de tout incident physiologique immédiat et futur". (Date et signature).

26. Il ne sera procédé à aucun remboursement après confirmation de l'enregistrement de votre inscription à la course pédestre.

27. En cas d'annulation de la course en raison de mauvaise météo ou de risque trop important lié à un phénomène naturel (sècheresse, vent, etc.), les concurrents ne seront pas remboursés mais leurs inscriptions seront conservées en vue d'une nouvelle date d'organisation des épreuves, plus tard dans l'année ou l'année suivante.

28. Les **droits d'inscription** sont fixés à 10 euros pour la marche et la course sur 6 km, 12€ pour le 10 km et 17 euros pour le 15.5km ; 15 € pour la marche nordique ; 18 euros pour la course en duo.

3 euros supplémentaires seront demandés pour toute inscription effectuée la semaine précédant la course (entre le 17 et le 23 mai, 18h).

29. Toutes les récompenses non retirées le jour de la course resteront la propriété de l'organisateur.

30. Les résultats seront consultables dès l'arrivée sur kms.fr.

31. Droit à l'image et la publication : Les participants aux courses autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, coordonnées et image sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

LE BUREAU DU SPEEDY CLUB DE PROVENCE